

quo si ce dernier s'évade, ils auront, eux, le nez et les oreilles coupés pour ne pas s'être opposés à cette fuite.

Cette innovation dans la pénalité, qui promettait un allègement à sa surveillance, calma agréablement le comite.

—Est-ce que monseigneur m'autorise à publier ce nouveau règlement de bord ? demanda-t-il avec empressement.

—Quel règlement ?

—Qui rendra les voisins de rame solidaires de toutes les évasions.

—Mais, bêtire ! la chose est toute particulière à Lundi, que je tiens à conserver sur ma galère. Allons, emmène cet homme et fais ce que j'ai dit, commanda M. de Vivonne.

Et le pauvre comite, fort intrigué, entraîna le galérien en se demandant pourquoi le duc, qui tenait tant à ce que Lundi ne s'enfuit plus, ne commençait pas par lui faire enlever les oreilles et le nez, seul moyen d'empêcher qu'un évadé courût bien loin sans être reconnu.

Muet et sombre, rivé par une plus lourde chaîne à ce banc qu'il avait cru ne plus revoir, Lundi cherchait vainement en sa pensée la raison qui avait à la fois inspiré à M. de Vivonne une clémence qui lui sauvait un supplice affreux et un ordre qui lui faisait une évasion plus difficile.

Une heure après, le canot qui devait transporter M. de Vivonne à Toulon accostait la galère. Avant d'y descendre, le Gros-Crevé fit signe au comite, qui accourut.

—Lundi est-il rentré à son banc ? fit-il.

—Oui, monseigneur, la nouvelle chaîne est trois fois plus grosse et j'ai communiqué à ses voisins l'agréable avis en question.

—Bien ! fit le duc, veille donc à ce qu'il ne t'échappe plus.

L'intérêt singulier que M. de Vivonne, contre toute habitude, témoignait pour un de ses galériens alarmait le comite, qui, tout anxieux, demanda :

—Mais si malgré l'impossible, il s'enfuyait et qu'on le repriit... nous agirions avec lui d'après le règlement. Pendu, n'est-ce pas ?

—Non, tu le rattacheras encore et toujours à son banc... je veux l'y trouver quand je reviendrai à bord, dit le duc.

Et, descendant dans le canot avec toutes les précautions que lui commandait son obésité, le Gros-Crevé laissa le comite fort étonné de tant de mitaines à prendre pour un galérien, quand l'usage était d'agir avec cette cegeance comme avec des chiens galeux.

—C'est sans doute un de ses parents ? finit par se dire le digne argousin.

De son côté, de Vivonne, dans la barque qui le conduisait au rivage, songeait au misérable qu'il avait laissé à bord.

—Peut-être suis-je la cause première du malheur de cet homme, se répétait-il ; aussi ai-je fait pour lui ce que je pouvais faire... Lui assurer la vie, c'est tout ce que mérite un parol sa-cripant.

À son arrivée à Toulon, le duc trouva le carosse qui devait le mener à Versailles.

Durant ce voyage que le mauvais état des routes faisait alors durer quatorze jours, le souvenir du forçat Lundi revint plusieurs fois à la mémoire du général des galères. Il fut même un moment où cette pensée fit éclater de rire de Vivonne qui murmura :

—Singulière destinée ! ce garçon va pourrir aux galères après avoir été sur le point de jouir d'une existence princière.

Le duc de Vivonne ne devait plus revoir la mer. Les hon-

neurs et les plaisirs le retinrent à la cour de Versailles, et quand des années après, il mourut d'une indigestion, il avait complètement oublié sa galère et l'homme qui traînait à bord, plein de rages sourdes et de souffrances, cette existence qu'il lui avait assurée contre les sévérités du règlement.

Or la vie était atroce pour Lundi, qui était devenu le paria de la chiourme entière. Par cela même qu'il avait conservé le nez et les oreilles, les galériens avaient pris en haine celui qui avait échappé à l'atroce pénalité et le poursuivaient du surnom de « chéri du Gros-Crevé. » Quand ils avaient appris que, pour une nouvelle évasion de Lundi, le châtimement atteindrait ses voisins au lieu de le frapper, la haine était devenue plus forte et plus ingénieuse à le tourmenter.

Le comite-chef bénéficiait de cette rançonne des forçats, qui lui rendait plus facile la garde de celui que, dans son for intérieur, il n'appelait jamais autrement que « le parent de Monseigneur. » Il entretenait les mauvaises dispositions de la chiourme, qui lui fournissait autant d'espions que la galère comptait de condamnés. Malgré la persécution, l'énergie de Lundi ne put être affaiblie ; il n'en fut que plus ardent à se soustraire à cette terrible existence. Trois fois il s'évada, mais tout de suite signalé, il fut presque aussitôt repris, et le comite ne manqua pas à sa consigne de respecter la figure de Lundi aux dépens du visage des différents voisins qu'on avait successivement attachés à sa rame.

Cette exécution, trois fois répétée, rendit sans pitié ni trêve la torture du « chéri de M. de Vivonne. »

Les années s'écoulaient, les combats que livra la galère, les épidémies qui ravagèrent l'équipage, avaient déjà renouvelé la chiourme, que Lundi demeurait toujours en butte à cette haine restée de tradition à bord.

En voulant épargner cet homme, M. de Vivonne avait involontairement fait un enfer de cette existence déjà si misérable.

Le comite, se leurrant de l'espoir d'une grosse récompense, avait toujours attendu le jour où il représenterait « son parent » à Monseigneur remonté sur la poupe de sa galère.

Au bout de dix années, il apprit la mort de M. le duc Vivonne.

Ce qui avait été pour lui une affaire de lucre devint une question d'amour-propre, et il s'acharna plus fort à la surveillance de Lundi.

Quand l'âge le mit à la retraite, il transmit à son fils qui lui succédait la rage dont il était animé contre cet homme qui, si longtemps, lui avait représenté cette grosse somme que son imagination avait espérée.

Sous le nouveau comite, Lundi fut harcelé comme par le passé. Il avait lentement vu s'écouler les années et depuis le départ de M. de Vivonne, trente-sept ans accomplis avaient fait du jeune homme presque un vieillard.

Enfin vint le jour, jour de bataille, où un boulet brisa sa chaîne, après avoir abattu ses voisins de rame et enlevé la tête du comite. Au milieu du tumulte et de la fumée du combat, Lundi sauta par-dessus le bord et gagna la côte de Sardaigne, en vue de laquelle avait lieu la rencontre.

Six mois après, il arrivait à Paris, cette ville qu'il n'avait jamais vue et dans laquelle il faisait son entrée à cinquante-cinq ans.

Il existe entre les coquins, paraît-il, un aimant qui les attire l'un vers l'autre, car, peu de temps après, Lundi bien grimé et travesti, faisait partie de la bande de Cartouche, en qualité d'éclaircur, c'est-à-dire chargé de découvrir les bons vols à faire.